

ACCESSIBILITÉ

PROFIL VISÉ

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.
Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PÉREQUIS

Avoir suivi une première bac pro logistique.

MODALITÉS D'ACCÈS

Processus d'inscription (dossier de candidature, entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage).

DÉLAIS D'ACCÈS

Démarrage de la formation le 01/09/2026
Date limite d'entrée en formation le 30/11/2026
Traitement des candidatures de janvier à novembre 2026

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Une semaine sur deux

DURÉE DE LA FORMATION

750 heures (1 an)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

5

PROCHAINE SESSION

De septembre 2026 à juillet 2027

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Aptitudes et compétences visées :

- Réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé
- Mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client
- Conduite en sécurité d'engins de manutention

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Débouchés possibles

- Opérateur polyvalent en logistique
- Agent logisticien
- Magasinier

Suite de parcours

- BTS gestion de la PME
- BTS gestion des transports et logistique associée
- BTS support à l'action managériale

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

- Mise à disposition du pack Microsoft 365
- Accès au plateau technique : Entrepôt pédagogique
- Interventions avec des professionnels
- Prêt de matériel informatique

Modalités d'évaluation

- Contrôle ponctuel et CCF

Validation

- Diplôme du BAC PRO - Métiers de la logistique
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.
- Pas de possibilité d'équivalences, passerelles.

TARIF DE LA FORMATION

Gratuit pour l'apprenti.e

Coût contrat : 10200€

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

CONTACT

 Rue Roger Salengro 59490 SOMAIN

 03.27.95.94.28

 responsable.ufa.arep@ndr-hb-somain.fr

Inscrivez-vous !



ACCÈSIBILITÉ ET MOBILITÉ

Accessibilité handicap

- Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.
- Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.
- Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeaubosco.fr

Service mobilité

- Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeaubosco.fr
- Possibilité de prêt de scooter électrique sous conditions d'être apprenti et titulaire du BSR. Les frais d'assurance, du passage du BSR et l'équipement de protection ne sont pas financés par l'UFA.

VALEUR AJOUTÉE

Partenariats avec les entreprises

- Visite d'entreprise
- Intervention de professionnels / Master class

Formateurs issus du monde professionnel

- Ayant une expérience du monde de l'entreprise
- Connaissant les attentes des entreprises et leur fonctionnement

Point écoute

- Infirmière disponible pour une écoute bienveillante et confidentiel

Dispositif PHARE

- Un dispositif de lutte contre le harcèlement à l'école

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION

Session 2025

Taux de réussite
aux examens

100%

50%

Taux de poursuite
d'études

Taux d'interruption en
cours de formation

14%

-%

Taux d'insertion
professionnelle à 6
mois, dont taux
d'insertion dans l'un des
métiers visés par la
certification